



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-cinq,
Le six février à dix-neuf heures,

Le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 27/01/2025

Date d'affichage : 27/01/2025

Nombre de membres :

- en exercice : 29
- présents : 14
- votants : 21

Nombre de voix :

- en exercice : 39
- présents : 16
- procurations : 15
- **nombre total de voix exprimées : 31**

Etaient présents :

Cédric BÔLE, Anthony CUENOT, Jean-Noël CUENOT, Pascal GODIN, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Gilles ROBERT, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMAIN.

Etaient absents excusés :

Christine BOUQUIN, Marie-Paule BRAND, Suzanne GUERRIN, Eric HOULLEY, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Christian MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Daniel PRIEUR, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE.

Etaient absents :

Léon BONVALOT, Bernard JACQUET, Elisabeth REDOUTEY, Christelle VUILLEMIN.

Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Denis LEROUX,
Marie-Paule BRAND a donné pouvoir à Cédric BÔLE,
Eric HOULLEY a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,
Jean-Louis MOUGIN a donné pouvoir à Pierre VAUFREY,
Catherine ROGNON a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,
Charles SCHELLE a donné pouvoir à Anthony CUENOT.

Dominique MOLLIER a été élue secrétaire de séance

Objet : DE2025-01 : réalisation d'un cahier signalétique de propositions et conception graphique de panneaux de randonnées et mobiliers valorisant les belvédères du territoire

Les panneaux de départ des itinéraires de randonnée pédestre sont sur le territoire du Parc, soit inexistants ou vieillissants ou encore disparates. Les poteaux directionnels, quant à eux, ne sont pas en conformité avec la charte officielle de balisage éditée par la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Afin de structurer et valoriser l'offre de sentiers pédestres, le Parc en partenariat avec les Communautés de Communes de son territoire et le département du Doubs, souhaite déployer une signalétique homogène intégrée dans le paysage et s'adressant de manière lisible aux habitants et aux visiteurs. Cette action s'inscrit dans la mesure 3.3.1. de la Charte du Parc « Structurer une offre touristique d'activités de pleine nature en 4 saisons pour s'adapter aux changements climatiques ».

Le Parc, par délibération du Comité Syndical du 6 juillet 2023, a sollicité des crédits auprès de l'ANCT et obtenu les fonds du Massif du Jura à hauteur de 32 700 € afin d'élaborer une charte graphique visuelle des panneaux de départ des sentiers de randonnée pédestre.

Le Département du Doubs a également été sollicité mais n'interviendra pas financièrement sur cette action. Par-contre, il apportera son soutien financier aux Communautés de Communes pour la mise en place de panneaux de départ, de la signalétique directionnelle, et des aménagements des itinéraires d'intérêt touristique intercommunal sous réserve d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

- Vu la délibération 2023-0030 du Parc relative aux panneaux de départ des itinéraires de randonnée pédestre, le Parc et les Communautés de Communes souhaitent disposer d'un cahier signalétique de propositions et de conception graphique de mobiliers et de panneaux de randonnées afin de garantir une cohérence territoriale. Le budget de cette action est de 32 700 € TTC correspondant aux fonds obtenus du Massif du Jura.

De la même façon, les belvédères, qu'ils soient déjà aménagés ou encore méconnus, jouent un rôle essentiel dans la mise en valeur des paysages du Parc et constituent une opportunité pour développer un tourisme durable axé sur la contemplation et la découverte.

- Vu la délibération DE2022-34 relative au Plan Avenir Montagne ingénierie, belvédères, le Parc a confié en 2024 à l'Office National des Forêts la réalisation d'une étude paysagère visant à recenser et analyser le potentiel touristique et paysager de ses belvédères. Elle a notamment mis en avant l'importance de créer une identité forte pour ces sites, en s'inspirant de la thématique du « temps », en lien avec la tradition horlogère locale.

L'étude a permis d'identifier quinze belvédères prioritaires et a formulé des propositions d'aménagement respectueuses de l'environnement, en adéquation avec les objectifs fixés dans la Charte du Parc 3.3.2 Mesure 27-Concilier fréquentation et valorisation durable des sites touristiques et naturels. Le budget de cette action est de 29 500 € TTC correspondant à la subvention obtenue de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Afin d'assurer une cohérence visuelle et fonctionnelle tout en tenant compte des contraintes budgétaires actuelles, il est proposé un projet global associant ces deux opérations dont le budget total s'élève à 62 200 € TTC. Il s'agit d'avoir une proposition de ligne de mobiliers harmonieuse s'intégrant dans le paysage du Parc, des modèles d'inspiration pour les collectivités et porteurs de projets.

Ainsi, il est proposé de faire appel à un prestataire pour la réalisation d'un catalogue regroupant :

- Une signalétique harmonisée pour les panneaux de départ des sentiers de randonnées,
- Un visuel graphique cohérent,
- Un mobilier adapté aux différents belvédères.

DEPENSES		RECETTES	
		Massif du Jura	Région BFC
Projet cahier signalétique + mobilier belvédères	62200 €	32700 €	29500 €
TOTAL	62200 €		62200 €

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- D'autoriser le Président à consulter les prestataires pour la réalisation de ce marché et à signer tout document y afférent.

Approbation à l'unanimité

Nombre de voix : 31	Exprimés (en voix) : 31
- pour : 31	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Directeur
Yannick NANCY

